

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 mars 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Loi d'Urgence Sanitaire n° 2020-290 et aux Ordonnances et Décrets qui en découlent.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BONNIN Isabelle, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, DESSENDIER Matthieu, DIESNIS Samuel.

Absents excusés : M. FRANCOIS Jean-Claude (pouvoir à Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), Mme BARABEAU Laëtitia (pouvoir Mme BOULNOIS Anne), M. PAVIE Sylvain (pouvoir M. Jacky BOTTON) et Mme GIMENEZ Anne (pouvoir M. DIESNIS Samuel).

Absent non excusé M. CZERWINSCKI Stanislaw,

Présents : 22

Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Karine DUPIN, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	Objet
15/01/2021	Location local 2 Place de la République à Selarl FOUILLET-KAWALA suite à acquisition du 16/12/2020 au 03/02/2021 pour un montant total de 786 € TTC.
25/01/2021	Demande subvention CD 17 travaux de réhabilitation et d'amélioration environnementale du Mille Club. Coût des travaux TTC 37 360,30 € Montant subvention sollicitée : 6 892,98 €
4/02/2021	Demande subvention CAF17 pour financer les travaux d'aménagement du Relais d'Assistants Maternelles et les achats de mobilier et d'équipement. Coût des travaux HT 71 834,39 €. Montant subvention sollicitée auprès de la CAF : 57 467,51 €.

26/02/2021	Monuments historiques : Réalisation d'études complémentaires pour le Château en concertation avec la DRAC pour un coût total HT de 54 183,51 €. Demande de subventions auprès de : - DRAC : 27 091,76 € - Conseil Régional : 8 127,53 € - Conseil Départemental : 8 127,53 €
26/02/2021	Monuments historiques : Réalisation d'études complémentaires pour l'Eglise Saint Martin en concertation avec la DRAC pour un coût total HT de 59 356,48 €. Demande de subventions auprès de : - DRAC : 29 678,24 € - Conseil Régional : 8 903,47 € - Conseil Départemental : 8 903,47 €
26/02/2021	Monuments historiques : Réalisation travaux Chapelle Saint Gilles en concertation avec la DRAC pour un coût total HT de 362 190,83 €. Demande de subventions auprès de : - DRAC : 181 095,42 € - Conseil Régional : 54 328,62 € - Conseil Départemental : 54 328,62 €

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles sises 120 Avenue Gambetta à Pons, cadastrées AC 0256, AC 0310 et AC 0438, d'une contenance totale d'environ 1 854 m², sur lesquelles se situe un local d'environ 190 m² appartenant à Foncière Chabrières – Immo Mousquetaires, **DIT** que le prix d'achat s'établit comme suit :

Acquisition	87 379 €	HT net vendeur
Frais de Notaires (frais, taxes, honoraires)	8 740 €	estimation maximale
Honoraires de commercialisation de 3 %	2 621 €	

CHARGE l'Office Notariale SAS NOT'ALTLANTIQUE sise Rue du Maréchal Foch à Gémozac 17260, de la rédaction de l'acte correspondant, **PRECISE** que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune et tous autres frais nécessaires, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires (**unanimité**).

- **EXONERE**, à l'**unanimité**, exceptionnellement, dans le cadre de la crise sanitaire, tous les utilisateurs habituels du domaine public au titre des terrasses commerciales pour l'année 2021.
- **DESIGNE** à l'**unanimité** les membres de la Commission de Délégation de Services Publics :

M. Jacky BOTTON, Maire, Président de droit	
Titulaires	Suppléants
Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU	M. Matthieu DESSENDIER
M. Thierry VIAUD	M. Gérard CLEMENT
M. Jean-Michel VELEZ	M. David BLAIN
Mme Claudine JOLIBOIS	Mme Claudine SUIRE
M. Samuel DIESNIS	Mme Anne GIMENEZ

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport présentant les différents modes de gestion envisageables et les caractéristique du contrat possible, **APPROUVE** le principe du contrat de concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain publicitaire selon les caractéristiques susvisées, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer la procédure simplifiée de contrat de concession, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches afférentes à cette procédure et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire (**unanimité**).
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport présentant les différents modes de gestion envisageables et les caractéristique du contrat possible pour la gestion du Camping Municipal, **APPROUVE** la délégation de service public pour la gestion du camping municipal « Le Paradis », selon les conditions fixées dans le rapport présenté, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les DSP, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches afférentes à cette procédure et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire. (**unanimité**).
- **DECIDE** de verser les subventions suivantes : ACCA : 350 € ; MFR de Secondigny pour un élève Pontois : 38 € et Centre de Tir de Haute Saintonge: 500 €. (**unanimité**).
- **DECIDE** de procéder au remboursement du téléphone d'un agent, dans le cadre d'un accident de travail pendant les inondations : 339,99 €. (**unanimité**).
- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 1 sur le Budget Ville de Pons, suite à l'exécution d'office de travaux dans le cadre d'un risque de péril grave et imminent, en agissant en lieu et place du propriétaire pour son compte et à ses frais ou à ceux de ses ayants droit : (**unanimité**).

Paiement de l'expert	
Régularisation	
DEP Compte 020	- 1 864,20
DEP Compte 4541	+ 1 864,20
Enregistrement de la recette et équilibre	
DEP Compte 020	+ 1 864,20
REC Compte 4542	+ 1 864,20
Travaux	
DEP Compte 4541	+ 170 000,00
REC Compte 4542	+ 170 000,00

- **AUTORISE** la Société ORANGE à implanter un support d'antenne au stade, **FIXE** le montant du loyer dû par ORANGE à la Commune à 6 000 € annuel, **APPROUVE** le bail comme défini ci-dessus avec la société ORANGE et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit bail et tous les actes et pièces afférents à ce dossier. (**unanimité**).
- **APPROUVE** l'avenant au bail avec TDF. (**unanimité**).
- **APPROUVE** la convention avec la S.P.A. (2 069,71 €). (**unanimité**).
- **APPROUVE** la mise en place du Pass'Pons Vert « Permis de Végétaliser », **APPROUVE** la charte de végétalisation qui sera annexée à la délibération, **INDIQUE** que le Pass'Pons Vert accordé vaudra autorisation temporaire d'occupation du Domaine Public et **ACCORDE**, conformément à l'article L.2125-1 du CG3P, la gratuité de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public situé à Pons, en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositifs de végétalisation sur le domaine public. (**unanimité**).

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée par la SEMIS pour l'étude d'un projet de construction Rue André Thiriet et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y afférent. (**unanimité**).
- **CONFIRME**, dans le cadre du bail emphytéotique avec la SEMIS pour l'ensemble immobilier à côté de la Voûte de l'Hôpital, que les parcelles concernées sont bien : BM 550 et 551, **APPROUVE** l'acte rectificatif établi dans ce sens et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer. (**unanimité**).
- **APPROUVE** les termes de la convention avec le Département pour l'organisation de l'exposition sur la WESPER et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette affaire. (**unanimité**).
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et à l'autorisation environnementale relative au programme pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant de la Seugne déposé par le SYMBAS et pour lesquelles une enquête publique a été lancée par la Préfecture. (**unanimité**).
- **APPROUVE** la convention type d'occupation du Domaine Public réglementant l'installation d'un étal dans le cadre des Marchés Nocturnes, **FIXE pour les marchés nocturnes**, une caution de 50 € au moment de la signature de la Convention, qui pourra être encaissée par la Ville en cas d'absence non justifiée, **COMPLETE** ainsi la délibération du 04/12/2017 susvisée (n° 20171204H) et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires. (**unanimité**).
- **CONFIRME** l'adhésion de la Ville de Pons au programme « Petites Villes de Demain » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ». (**unanimité**).

Diverses informations sont données :

- ↳ Monsieur Thierry VIAUD indique que les réunions de quartier et villages ont repris samedi dernier. Le planning avait été bouleversé par la mise en place du couvre-feu. Le calendrier sera diffusé sur le site internet de la Ville, la page Facebook, Radio Pons, les panneaux électroniques et un affichage a été réalisé sur les planimètres du croisement du Cours Alsace Lorraine et Cours Jules Ferry.
- ↳ Monsieur Etienne PERÉ signale que l'opération « Haute Saintonge propre » aura lieu, le Samedi 20 Mars pour la 3^{ème} année consécutive. Rendez-vous est donné Samedi à 9h30, Place Saint-Vivien. La CDCHS mettra à disposition, sacs, gants et pinces.
- ↳ Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU intervient concernant les règles de collecte des déchets. Depuis 3 semaines, les incivilités augmentent tous les jours. C'est un problème national mais il faut suivre des règles de base pour éviter d'avoir à côté de chez soi un amas de poubelle. Les riverains ne sont pas contents et c'est normal.

Pour rappel, le Centre-Ville est resté en porte à porte et la collecte est hebdomadaire, même si des Points d'Apports Volontaires (PAV) ont été installés, ceux-ci ne doivent servir que pour les personnes qui sont en appartement, qui n'ont ni jardin, ni garage. Il faut utiliser les conteneurs le plus près du jour de collecte (la veille). L'utilisation des PAV en centre-ville doit rester exceptionnelle.

Dans les villages, par contre, il n'y a plus de ramassage en porte à porte comme en a informé la CDCHS. Un travail important a été réalisé par la Commission Environnement pour trouver des solutions adéquates, en installant par exemple plusieurs petits points d'apports plutôt qu'un seul gros. Cependant, cela ne peut marcher que si les poubelles ne sont déposées au PAV le plus près du jour de collecte (la veille).

Pour les poches jaunes, il faut compacter afin que cela prenne moins de volume et éviter ainsi la multiplication des conteneurs, pour accepter les nuisances il faut les limiter.

Enfin il y a également le problème des encombrants qui sont déposés au PAV. Pour éviter cela, la Municipalité a créé dès 2019 un service gratuit pour les encombrants. Après avoir pris rendez-vous

après du CTM, les 1^{ers} lundis du mois, les agents municipaux se déplacent chez les administrés pour prendre en charge les encombrants et les déposer à la déchetterie. Ce service est gratuit.

La Municipalité est toujours en quête de solutions meilleures pour un service de qualité. D'ailleurs samedi les élus se réunissent pour trouver des solutions adaptées.

- Monsieur Dominique SIMONET fait un point sur le centre de vaccination. Il rappelle que le 11 janvier la Commune était sollicitée par la Préfecture et qu'il fallait donner une réponse le 12 à midi. La Commune a dit oui tout de suite. La vaccination a donc débuté le 18 janvier. Trois centres sont ouverts au sein de la CDCHS (Pons, Jonzac, Montlieu la Garde). A Pons, la salle de réunion et la salle d'urgence au sein de la Maison de Santé ont été investies. Un agent communal, Mme Katia JOLIBOIS a été détachée en permanence avec le soutien logistique de deux autres agents communaux, M. Patrice ESCAMILLA et Mme Amélie SANCHEZ, lorsque cela s'avère utile. Les livraisons de doses sont parfois aléatoires et dans ce cas il faut le soutien d'agents supplémentaires pour prévenir les patients notamment (RV à annuler, RV à rajouter). Monsieur Dominique SIMONET remercie ces trois agents pour leur investissement car cela n'a pas toujours été facile.

A ce jour, le centre de Pons compte : 15 médecins, 21 infirmiers, 3 médecins retraités et 3 infirmiers retraités. Cela permet d'avoir un bon roulement. A partir de mi-avril la réception de vaccin devrait être plus importante, mais rien n'est sûr. Aujourd'hui, le centre vient de dépasser la 2 000^{ème} injection.

Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU rappelle que pour prendre rendez-vous, il faut appeler le centre d'appel mis en place par la CDCHS : 05 17 24 03 48.

Elle indique également que le site Doctolib n'est pas ouvert au public pour l'instant, car les RV dépendent des livraisons. Il pourrait être ouvert lorsqu'elles seront régulières.

Elle rajoute que toutes les personnes citées sont très réactives et motivées et les remercie. Le Centre de Pons est prêt aujourd'hui pour vacciner 900 personnes par semaine. Le bassin de vie de Pons pourrait être vite vacciné. Pour cela il faut être approvisionné en doses.

- Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU indique que suite à une demande du SDIS, de ce jour, ce dernier, mandaté par l'ARS ouvre un centre de dépistage à PONS : Vendredi 19 Mars à la Salle des Fêtes de 9 h à 17h. Les personnes peuvent venir sans rendez-vous, avec leur carte vitale, c'est gratuit. L'opération pourra être renouvelée.
- Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

**Le Maire,
Jacky BOTTON**

Affiché le : 19/03/2021

